

Mieux vaut arrêter le cannabis pendant la grossesse



Mieux vaut arrêter la consommation de cannabis pendant la grossesse, notamment pour éviter à l'enfant un syndrome de sevrage à la naissance.

Des symptômes de manque chez l'enfant

● Le cannabis renferme un mélange de substances actives, dont le THC (*tétrahydrocannabinol*) qui passe de la mère à l'enfant à travers le placenta. Les enfants exposés aux effets du cannabis pendant la grossesse ne le sont plus après la naissance. Ils sont alors parfois "en manque".

● Ce manque (ou syndrome de sevrage) est plus fréquent quand la mère a fumé du cannabis plus d'une fois par semaine pendant la grossesse. Il se manifeste par des signes d'excitation pendant le premier mois de la vie : tremblements importants, sursauts spontanés, mise des mains à la bouche très fréquente, troubles du sommeil.

● Les symptômes de manque chez l'enfant sont, en général, atténués par une prise en charge adaptée : ne pas hésiter à en parler aux soignants.

Un risque de malformation peu probable

● Selon plusieurs études, la consommation de cannabis pendant la grossesse ne semble pas augmenter les risques de prématurité ni de faible poids de l'enfant à la naissance. Cependant, la consommation de tabac augmente le risque de faible poids de naissance. Or tabac et cannabis sont souvent consommés ensemble : il est difficile de distinguer les effets de l'un et de l'autre.

● Plusieurs études ont montré que les malformations ne sont pas plus nombreuses chez les enfants dont la mère déclare avoir consommé du cannabis que chez les autres.

● Le cannabis n'augmente pas non plus le risque de mort subite du nourrisson.

Des inconnues à plus long terme

● La fumée de cannabis contient des substances contenues aussi dans la fumée de tabac, susceptibles de provoquer le développement d'un cancer. On ne sait pas si elles augmentent le risque de cancer dans l'enfance.

● On ignore si l'exposition au cannabis pendant la grossesse a d'autres conséquences à plus long terme dans l'enfance ou l'adolescence. Cependant, elle ne favorise pas la consommation de cannabis chez les adolescents.

En pratique

● Pendant la grossesse, il est préférable d'arrêter de consommer du cannabis (ou au moins de réduire la consommation), sans la remplacer par d'autres substances plus nocives : alcool, cocaïne, dérivés de l'opium ou autres.

©Prescrire - septembre 2015

Sources :

- "Cannabis et grossesse : syndromes de sevrage à la naissance et doutes sur des effets à long terme" *Rev Prescrire* 2011 ; 31 (333) : 509-513.